

ADDENDUM TO APPLICATION FORM FOR PERMIT TO IMPORT ANIMAL EMBRYOS

Importer	must be a Canadian company or establishment
Exporter	name and address of exporter, trader or agent in the exporting country of the shipment exported to Canada, if different from collection team
Destination	name and address of the approved receiving centre where reinspection will take place
Producer	name and address of the approved collection team
Point of entry	Canadian port of entry where shipment(s) will enter Canada
Quarantine	not applicable
Single entry	permit authorizes only one shipment of described commodity
Multiple entry	permit authorizes more than one shipment of described commodity
Description of thing to be imported	description of animal(s) from which the embryos(s) was collected (species, breed, name, registration number). Describe of embryo(s) - intact, micromanipulated or in vitro fertilized.

Fee to accompany each permit application:

Class 1 fees

\$35.00 Single use
\$60.00 Multiple use

Class 2 fees (applicable for two years from date of modification of conditions requiring negotiation with trading partner)

\$100.00 Single use
\$175.00 Multiple use

Class 3 fees applicable for two years from date of development of conditions based on a risk assessment)

\$1035.00 Single use (\$335.00 for zoological institutes)
\$1310.00 Multiple use (\$510.00 for zoological institutes)

If an environmental assessment is required

\$185.00

All applications for permits will be responded to initially within 5 working days of the date of receipt. If further information or assessment is required re: risk assessment, environmental assessment etc., completion date will be determined on a case-by-case basis.

ANNEXE AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS D'IMPORTATION D'EMBRYONS ANIMAUX

Importateur	doit être une compagnie ou un établissement enregistrés au Canada, ou être un résidant canadien
Exportateur	nom et adresse de l'exportateur, du négociant ou du transitaire, dans le pays exportateur, de la marchandise exportée au Canada, s'il est différent du fabricant
Destination	nom et adresse du centre de réception approuvé où aura lieu une contre-inspection
Producteur	nom et adresse de l'équipe de prélèvement approuvée, s'il est différent de l'exportateur
Point d'entrée	Point d'entrée au Canada de la (des) marchandise(s)
Quarantaine	sans objet
Entrée simple	le permis n'autorise qu'un seul envoi du produit décrit
Entrée multiple	le permis autorise plus d'un envoi du produit décrit
Description du produit à importer	description de l'(es) animal(aux) dont l'(les) embryon(s) a(ont) été prélevé(s) (espèce, race, nom, numéro d'enregistrement). Décrivez l'état de l'(des) embryon(s) - intact, micromanipulé ou fertilisé in vitro.

Droit devant accompagner chaque demande :

Droits de catégorie 1

35 \$ entrée simple
60 \$ entrée multiple

Droits de catégorie 2 (applicables pendant deux ans à partir de la date de modification des conditions exigeant une négociation avec le partenaire commercial)

100 \$ entrée simple
175 \$ entrée multiple

Droits de catégorie 3 (applicables pendant deux ans à partir de la date d'élaboration des conditions fondées sur une évaluation des risques)

1 035 \$ entrée simple (335 \$ pour les instituts zoologiques)
1 310 \$ entrée multiple (510 \$ pour les instituts zoologiques)

En cas d'évaluation environnementale

185 \$

Toutes les demandes de permis seront traitées dans les cinq jours ouvrables suivant la date de réception. Si de plus amples renseignements ou une évaluation sont nécessaires au sujet de l'évaluation des risques, de l'environnement, etc., la date sera déterminée à la pièce